

Industrie : un moteur de croissance et d'avenir

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Pour la première fois depuis dix ans, l'industrie française affiche des résultats positifs en termes de création d'entreprises et d'emplois.

Malgré ces signaux encourageants, notre industrie reste fragile et insuffisamment compétitive.

Le rapport annexé à l'avis, dresse un état complet des difficultés structurelles du secteur. Parmi celles-ci :

- un appareil productif vieillissant à défaut d'investissements suffisants au cours des dernières années,
- un déficit de compétences imputable aux pertes de savoir-faire et au manque de personnel qualifié,
- un positionnement dans la gamme de produits insuffisamment qualitatif pour faire face à la concurrence,
- enfin, la place trop faible des PME dans le système productif industriel.

Autant de difficultés qui impactent les perspectives de redressement de l'industrie française. Le diagnostic est connu ; il faut désormais identifier les réponses qui permettront d'inverser la trajectoire de désindustrialisation et de redynamiser la croissance.

À ce titre, les défis de sa transition écologique et de sa transformation numérique apparaissent comme des opportunités pour relancer l'industrie française.

Les enjeux environnementaux impliquent en effet de revoir nos modes de fabrication dans une logique de durabilité, mais aussi de favoriser l'ancrage local des activités.

Quant au numérique, il ouvre des perspectives de montée en gamme des produits en y associant notamment des services adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs.

Accroître nos capacités productives autour de ces enjeux suppose toutefois la mise en place d'un écosystème favorable au sein duquel État, régions, filières et entreprises ont un rôle à tenir.

L'avis propose à cet égard, une série de leviers. Pour le groupe de l'artisanat, trois axes sont prioritaires.

Tout d'abord, l'industrie française doit davantage s'appuyer sur son réseau de TPE-PME, en tant que maillons indispensables du secteur.

Cela nécessite des aides mieux adaptées à ces catégories d'entreprises. Il faut notamment faciliter leur accès aux financements de BPI France ou encore au Crédit d'Impôt Recherche.

Cela exige aussi de faire évoluer les liens des grandes entreprises avec leurs fournisseurs et sous-traitants, dans une logique plus coopérative et partenariale.

Une telle approche doit être encouragée par les politiques publiques notamment régionales, mais elle doit surtout se matérialiser par la contractualisation des relations qui donnera plus de prévisibilité aux PME et favorisera leurs investissements.

2e priorité : la question des compétences. Elle doit donner lieu à une mobilisation à la hauteur des enjeux de modernisation, de reconversion ou encore de transformation numérique et écologique de l'appareil productif.

Il importe à la fois de répondre à la pénurie de main d'œuvre que connaît l'industrie, mais aussi de mieux anticiper les besoins en compétences de demain au sein de chaque branche professionnelle.

Cela implique de faire découvrir aux jeunes toute la diversité et les perspectives que peuvent offrir les métiers de l'industrie, dans le cadre de leur parcours d'orientation. Cela implique également de renforcer la formation des salariés en poste, pour leur permettre de s'adapter aux évolutions et faciliter leurs reconversions.

3e priorité : investir dans la montée en gamme. Il s'agit de miser sur la différenciation des produits français et de rompre en même temps avec la politique du bas coût et les pressions néfastes qu'elle induit sur les sous-traitants et sur l'emploi.

Les leviers de l'accès aux financements et de la fiscalité doivent à ce titre être actionnés afin d'encourager davantage l'innovation comme l'investissement.

Le groupe de l'artisanat retrouvant dans l'avis des réponses à ces priorités, il a exprimé un vote favorable.